

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 20 septembre 2004 à 20h15

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT, Pierre BOSSET, Christophe BURRUS, **Véronique CHRISTE** (présidente), Elizabeth GAMPERT, Thierry PRADERVAND, René STALDER, Pierre SUTTER, François TCHERAZ, Nicolas TERRIER, Jean-Philippe de TOLEDO, Maurice TURRETTINI et Viviane de WITT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés

Conseil municipal : Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Eric PRADERVAND et Daniel RINALDI.

* * *

Mme la présidente ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

1. Approbation de l'ordre du jour

- L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2004

- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du bureau

Correspondance

1) Lettre de M. François ERBEIA, datée du 8 juin 2004

- M. TERRIER donne lecture de ce courrier.

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : M. ERBEIA a reçu le mandat pour les fenêtres du rez-de-chaussée de l'ancienne école cet été. Nous avons été pris par l'urgence concernant la réfection du toit. Nous avons fait différents appels d'offres et avons retenu l'entreprise CERUTTI car elle était la seule entreprise capable de faire, dans les délais, la ferblanterie, l'isolation et la couverture de ce toit. À Vandœuvre, aucune entreprise n'est capable de faire tout ça. Les entreprises mentionnées dans le courrier sont de petites entités et nous les sollicitons régulièrement. Le chantier a été très bien mené et nous ne regrettons pas ce choix.
- M. BOSSET : de tous les travaux effectués sur la toiture de l'ancienne école, aucun ne pouvait être réalisé par M. ERBEIA car il ne s'agissait pas de travaux de menuiserie mais de couverture.
- M. TERRIER : l'exécutif a-t-il répondu à M. ERBEIA ?
- Mme le Maire : bien sûr, par écrit. Concernant l'affichage des documents officiels, nous avons immédiatement rectifié l'oubli mentionné par M. ERBEIA et l'avons remercié de nous y avoir rendus attentifs.

2) Lettre de la Fondation Johnny AUBERT-TOURNIER, datée du 15 juin 2004

- M. TERRIER donne lecture de ce courrier.

Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2005

- Mme la présidente demande quels conseillers acceptent de remplacer les personnes qui se sont chargées des votations durant l'année 2004.

Décision :

- Pour les votations 2005, programmées aux dates suivantes : 27 février, 5 juin, 25 septembre, 9 octobre, 13 novembre et 27 novembre, la répartition des responsabilités a été acceptée comme suit :

	Président(e)	Vice-président(e)	Suppléant(e) président(e)	Suppléant(e) vice- président(e)
27 février	M. Th. PRADERVAND	M. TURRETTINI	Mme CHRISTE	M. de TOLEDO
5 juin	M. TURRETTINI	M. Th. PRADERVAND	Mme CHRISTE	M. de TOLEDO
25 septembre	M. BENOIT	M. SUTTER	Mme CHRISTE	M. de TOLEDO
9 octobre	M. SUTTER	M. BENOIT	Mme CHRISTE	M. BURRUS
13 novembre	M. BOSSET	M. TCHÉRAZ	Mme CHRISTE	M. BURRUS
27 novembre	M. BOSSET	Mme de WITT	Mme CHRISTE	M. BURRUS

- Les conseillers municipaux susmentionnés sont vivement remerciés.

4. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : dans le cadre du référendum contre l'aménagement du centre du village, un débat contradictoire aura lieu le 7 octobre, à 19h30, dans la salle de gymnastique du centre communal avec, en seconde partie, une présentation du vote par Internet par M.

HENSLER, chancelier d'État. Un tous-ménages sera envoyé ces prochains jours à la population à ce sujet. M. BRICHET et moi-même avons consacré une partie de l'été à rédiger la brochure explicative. Des discussions ont ou auront lieu avec les référendaires concernant cette brochure, l'affichage et l'organisation du débat contradictoire. Des essais de croisement de camions ont été effectués le 16 septembre dernier. Nous avons fait preuve d'une grande transparence.

- M. TURRETTINI : comment le débat va-t-il se dérouler ?
- Mme le Maire : une modératrice animera le débat. Celui-ci comprendra une présentation historique et technique du projet. Un temps de parole identique sera accordé aux autorités et au comité référendaire. Les bureaux d'ingénieurs et d'architectes-paysagistes ayant élaboré le projet seront présents, de même que les services de l'Etat concernés. Il serait bon que vous soyez présents pour savoir ce qui se dira et il est évident que je suis à disposition si vous souhaitez obtenir encore des renseignements sur le projet.

5. Rapports des commissions

a) *Culture, manifestations communales, Aînés*

(Mmes GAMPERT et de WITT)

La commission s'est réunie le 15 juin 2004.

Rapport de Mme GAMPERT

- La commission a auditionné Mme Franca RENZI, directrice du service de surveillance des fondations, qui a fait part de ce qui suit :
 - Le Service de surveillance des fondations est un organe indépendant et neutre qui dépend de l'Office des assurances sociales, à Berne. Son rôle est de contrôler que ces fondations respectent les dispositions légales, tant fédérales et cantonales que statutaires ou réglementaires, ainsi que la jurisprudence qui évolue d'année en année. Il n'a aucun droit de s'immiscer dans la gestion des fondations.
 - Une intervention n'est possible qu'au niveau des subventions. Seule l'Autorité de surveillance des fondations peut intervenir, à moins d'un recours ou d'une plainte contre un membre de la fondation pour un événement particulier ou une gestion déloyale. Aucun tribunal n'est compétent pour intervenir.
 - L'intervention de l'Autorité de surveillance est très limitée, même dans le cas où une fondation est surendettée et elle ne peut pas imposer un transfert immobilier tant qu'il y a quelques recettes et dépenses.
 - M. CHEVROLET n'est plus ni membre du Conseil de fondation, ni secrétaire, depuis décembre 2003.
 - La Fondation, suite au contrôle effectué en décembre 2003, est dans la norme et ne suscite pas de soucis particuliers.
 - L'entretien des Maisons Mainou ne fait pas partie du but statutaire.
 - Il est fréquent que les fondations vivent exclusivement de subventions extérieures.
- Mme RENZI a demandé certaines modifications au procès-verbal de la séance : à la question de savoir si M. CHEVROLET faisait partie du premier conseil de fondation, elle a répondu qu'elle n'était pas sûre que M. CHEVROLET fasse partie du premier conseil de fondation, que ceci était à vérifier. Elle a ajouté que dans tous les cas, que M. CHEVROLET ait été nommé du temps de Mme TOURNIER ou après ne changeait rien et que Mme Germaine TOURNIER avait signé les statuts devant notaire. M. IMHOOS a fait remarquer que Mme RENZI ne pouvait pas dire qui constituait le Conseil de Fondation à

l'origine. Mme RENZI a répliqué qu'elle ne pouvait pas le faire ici en séance, mais que tout était inscrit au Registre du commerce, où on a tout l'historique de la fondation. Elle a précisé que Mme le Maire pouvait l'appeler pour vérifier ce renseignement.

- Audition de M. Jean-Pierre BALLENEGGER, délégué du Service des affaires culturelles du DIP : il ressort de l'audition de M. BALLENEGGER que les 4 partenaires possibles (la commune, la Ville, le canton et la Loterie romande) ne se sont jamais rencontrés pour discuter d'une subvention quadripartite.
- Mme de WITT a ensuite présenté son projet de financement de la fondation et l'organigramme du futur conseil de fondation dont elle prendrait la présidence. Elle a précisé que le business plan ne regarderait pas la commune.
- En fin de procès-verbal, il est précisé que la date de la prochaine séance est fixée au 21 septembre et que M. RINALDI, absent à cette date, est assuré par Mme la présidente que le point « Maisons Mainou » ne sera pas mis à l'ordre du jour. Or, le sujet est prévu à l'ordre du jour de la séance, ce qui n'est donc pas tout à fait correct.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : c'est pour faire un état des lieux quant à savoir s'il y avait des informations nouvelles ou pas. Si je ne l'avais pas mis à l'ordre du jour, on m'aurait demandé des nouvelles et j'aurais précisé qu'il n'y avait rien de nouveau et qu'on n'en parlerait pas. C'est ce que je dirai demain. J'en ai parlé avec Mme la présidente.
- Mme de WITT : je croyais que les compte-rendus des commissions n'étaient pas publics.
- M. TERRIER : en effet, le procès-verbal n'aurait pas dû être donné à Mme RENZI et il n'aurait pas fallu résumer le contenu du procès-verbal, mais faire un rapport sur ce que la commission a préavisé. Ceci est contraire au règlement.
- Mme la présidente donne lecture de l'article 65 du règlement du conseil municipal relatif aux procès-verbaux des séances de commissions.
- Mme le Maire : nous avons toujours procédé de cette manière. Il a, en effet, été convenu en commission administrative de réadapter notre procédure concernant, notamment, les rapports de commissions et l'approbation des procès-verbaux, car elle n'était pas conforme au règlement. Nous avons cependant décidé de conserver la procédure actuelle tant que ces modifications n'ont pas été avalisées par le conseil.
- M. TURRETTINI : je n'ai jamais vu qu'un procès-verbal de commission soit soumis à une personne extérieure.
- Mme de WITT : je voudrais apporter une correction aux modifications que Mme RENZI a demandé d'effectuer au procès-verbal de cette séance de commission (page 6, 4^e paragraphe) : je n'ai pas dit que M. CHEVROLET a été « intronisé », mais qu'il a été « nommé directeur » de la Fondation postérieurement au décès de la fondatrice. J'ai par ailleurs obtenu, en me renseignant auprès du registre du commerce, la réponse à la question que j'avais posée et à laquelle Mme RENZI n'avait pas répondu : M. CHEVROLET a été nommé secrétaire du vivant de Mme AUBERT-TOURNIER, le 3 septembre 1996. Maître JUVET était seulement membre du Conseil. C'est après le décès de Mme AUBERT-TOURNIER en revanche, Maître JUVET étant président en remplacement de Mme AUBERT-TOURNIER, que M. CHEVROLET est devenu directeur de la Fondation.

Rapport de Mme de WITT

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE a fait part de lettres de remerciements qu'elle a reçues suite à la sortie des aînés et qui peuvent être consultées à la mairie. Il s'agit de remerciements de M. et Mme Emile et Monique PRADERVAND, de Mme Christiane MONTANDON, de Mlle Raymonde BOREL et de Mme Josette HERBERT.

- **Concert d'automne** : Mme GOURDOU-LABOURDETTE a signalé que la paroisse de Vandoeuvres-Choulex avait annoncé son prochain festival d'automne avec un cycle de concerts où la musique de chambre sera à l'honneur, tous les dimanches de novembre 2004, à 17h00, au temple. Comptes 2003 et budget 2004 à l'appui, la paroisse a demandé à la commune une aide financière de Fr. 6'000. -. Mme GOURDOU-LABOURDETTE a ajouté que, personnellement, elle appréciait beaucoup ces concerts qui sont de très haute qualité et dont tous les communiens peuvent bénéficier. Elle a demandé si la commission est d'accord de renouveler son soutien pour ce festival. **A l'unanimité, la commission a préavisé favorablement pour un soutien à hauteur de Fr. 6'000. - au festival de musique d'automne de la paroisse de Vandoeuvres-Choulex.**
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE a fait part d'une demande de subvention de M. Nasser Bakhti, cinéaste suisse, pour un long métrage sur la situation de l'exil en Suisse et le racisme, filmé à Genève : « Mon pays va mal ». M. Bhakti n'ayant pas envoyé de budget, la commission n'est pas entrée en considération sur ce projet.

Décision :

- **Le procès-verbal de la commission *Culture, manifestations communales, Aînés* du 15 juin 2004 est approuvé à l'unanimité.**

b) Information, communication

(M. TERRIER)

La commission s'est réunie les 27 juillet et 6 septembre 2004.

27 juillet

- Pour le prochain numéro de la *Coquille*, la commission souhaitait donner la parole aux « pro- » et aux « anti- » traversée du village. Ceci impliquait que les référendaires donnent leur accord. Celui-ci a été sollicité et refusé, car le comité référendaire s'estimait moins bien armé que la commune dans ce débat, notamment techniquement. Sans cet accord, nous ne pouvions consacrer ce numéro du journal à ce sujet-là, la commission a donc décidé de se réunir à nouveau le 6 septembre.

6 sept.

- La commission a décidé de reporter le prochain numéro de la *Coquille* à novembre et d'y traiter d'autres thèmes que celui de l'aménagement du centre du village.

Décision :

- **Les procès-verbaux de la commission *Information, communication* des 27 juillet et 6 septembre 2004 sont approuvés à l'unanimité.**

c) Administrative, financière et juridique

(M. de TOLEDO)

La commission s'est réunie le 30 août 2004.

- La révision du règlement du conseil municipal a été longuement débattue et une nouvelle séance a été fixée le 4 octobre. Le problème majeur est la confusion qui règne entre les rapports et les procès-verbaux de commissions. Le règlement actuel n'est pas très clair à ce sujet, ce qui explique cette confusion. Par ailleurs, comme nous l'avons vu tout à l'heure, les procès-verbaux des commissions ne sont pas publics, contrairement à ceux du conseil,

mais il était rare, ces dernières années, d'avoir du public dans la salle. Maintenant que les sujets changent de nature et que du public assiste régulièrement aux séances plénières, il appartient à notre commission de définir clairement ce que doit contenir un rapport, de s'assurer que ces derniers soient rédigés selon les formes requises et que les procès-verbaux soient strictement limités aux membres de la commission concernée et soient approuvés par les membres de cette commission uniquement. Lorsqu'une commission traite d'un thème, il faut distinguer s'il ressort de la compétence de la commission ou du conseil municipal. Tout ce qui va au-delà des prérogatives d'une commission doit être soumis au conseil municipal. Par exemple, une subvention de Fr. 3'000.- qui a été budgétée n'a pas à être soumise au conseil, par contre, une subvention plus importante, qui n'a pas été budgétée, doit l'être, avec un rapport contenant le préavis de la commission, et le conseil statuera. Nous allons discuter de cette nouvelle approche lors de la prochaine séance de la commission, qui a été fixée au 4 octobre et au cours de laquelle Mme MATTHEY-DORET, directrice de la Surveillance des communes, sera auditionnée. Ce point sera ainsi clarifié et la commission soumettra au conseil, lors de sa prochaine séance, un projet clair sur ces différentes questions.

Décision :

Au vu de ce qui précède, le conseil renonce à approuver le procès-verbal de la commission *Administrative, financière et juridique* du 30 août 2004 et attend le rapport de sa séance du 4 octobre prochain.

d) Feu et sécurité

(Mme CHRISTE)

La commission s'est réunie le 14 septembre 2004.

Projet COLVANCHE

- Ce projet de collaboration intercommunale a été entériné en mai dernier par les maires des trois communes d'Arve et Lac concernées, soit Cologny, Vandœuvres et Chêne-Bougeries. Il entrera en vigueur dès décembre 2004.
- Il fait partie de la réforme *Sapeurs Pompiers XXI*, et a pour but d'assurer un service de piquets intercommunal pour les périodes de vacances scolaires ainsi que les fêtes de fin d'année et les jours fériés.
- Cela fait 45 types d'interventions pour environ 115 jours par an, soit 6,66 jours par an et par sapeur.
- La mise en place de ce partenariat engendre certains coûts de fonctionnement comme l'achat de pagers, l'uniformité des soldes ou l'achat éventuel de matériel.
- La compagnie de Vandœuvres assure actuellement une moyenne de 50 interventions par année.
- Il est à préciser qu'en plus de ce partenariat, la Compagnie offre une aide occasionnelle à la Commune de Choulex.
- Concernant les soldes de nos pompiers, les interventions ne sont pas rétribuées, alors qu'à Chêne-Bougeries, ils touchent Fr. 12.-/heure, et à Cologny, Fr. 20.-/heure.
- Au total, le budget annuel des prestations en faveur des pompiers s'élève à Fr. 39'000.- pour Chêne-Bougeries, à Fr. 35'000.- pour Cologny et à Fr. 24'000.- pour Vandœuvres.
- Il serait donc opportun d'uniformiser les soldes, tout en sachant que nos sapeurs trouvent plus convivial et meilleur pour l'esprit de corps de conserver un dîner en clôture de chaque exercice, plutôt qu'une rétribution.

- Le projet *COLVANCHE* nécessite un matériel répertorié dont un portable mains libres, un GPS et un nouveau véhicule. En effet, le véhicule actuel offert à la compagnie par le capitaine n'est plus adapté. Il est trop exigü, ne peut tracter aucune remorque et n'est pas tous terrains.
- M. Th. PRADERVAND nous a présenté le véhicule de piquet de Cologny, une Honda CRV 2,01 avec, à son bord, tout le matériel indispensable aux interventions, soit deux extincteurs, une trousse de premier secours, de l'outillage, une échelle télescopique, du matériel de police, un mégaphone, une radio portative, des lampes, des projecteurs, des armoires pour plans, des palettes écriture, du matériel de bureau et, accessoirement, cinq pompiers.
- En conclusion, la commission préavise favorablement l'acquisition d'une nouvelle voiture de service plus adaptée aux besoins de la compagnie, pour un montant total de Fr. 50'000.-, qui comprend le prix d'achat du véhicule négocié par le capitaine et les aménagements intérieurs.
- La commission propose au Conseil municipal d'avaliser cette dépense pour le budget 2005.

Problème de locaux

- La compagnie compte actuellement 29 pompiers (un 30e vient de déposer sa demande) et la cuisine mesure 6 m² avec un seul WC. Les vestiaires ne sont pas équipés de douches chaudes. Le manque de place se fait sentir et le capitaine a demandé s'il serait possible de disposer des conteneurs du Tennis Club qui ont une surface d'environ 70 m² et ne sont que très peu utilisés par le club.
- La mairie écrira au président du club à ce sujet.
- Je vous demande de préaviser favorablement l'achat de ce véhicule et de son équipement, pour Fr. 50'000.-, et d'inscrire cette dépense au budget 2005.
- M. de TOLEDO : je profite de rappeler aux présidents de commissions que nous approchons de la période du vote du budget et que nous ne voulons pas être saisis de demandes comme celle-ci, à l'emporte-pièce et de façon un peu aléatoire. Il faudrait que les présidents prévoient d'ores et déjà, pour leurs différents postes, les dépenses à mettre au budget 2005. Il ne suffit pas de faire cette demande et d'attendre la moitié de l'année pour faire une nouvelle demande. Il faudrait que les budgets contiennent l'intégralité des dépenses prévues et donc essayer de les planifier un peu mieux et ne pas attendre le dernier moment pour en faire la demande. Prenez le temps de faire les choses à fond. Je propose que cette demande soit discutée lors de la séance consacrée au budget 2005.
- Mme le Maire : lors de la séance du conseil du mois de juin, j'ai rappelé aux présidents de commissions de faire connaître leurs desiderata pour le budget 2005. Or, le budget de la Compagnie des sapeurs-pompiers a été remis durant l'été. Il ne comprend pas uniquement la dépense relative à l'achat de la voiture mais également d'autres montants. Nous procédons chaque année de cette façon. Je défends la Compagnie : ils ont entendu la demande et ont transmis leur budget, que nous avons examiné. Il sont donc respectés les vœux de M. de TOLEDO.
- M. de TOLEDO : si le budget de la Compagnie a été élaboré, pourquoi ne pas le présenter en une seule fois dans son intégralité. Pourquoi ne parler que de cet aspect du budget ? Et si c'est pour 2005, pourquoi en parler maintenant et non au moment où le budget sera discuté ? Cet aspect du rapport de Mme la présidente aurait été indispensable s'il s'était agi d'une dépense nécessaire et non budgétée, mais si elle est inscrite dans le budget de la commission et rentre dans son activité normale, il n'y a pas besoin d'en parler.

- Mme le Maire : nous avons toujours procédé comme cela et c'est correct : la commission concernée se réunit, préavise, puis la commission financière se réunit et préavise à son tour en vue du vote du budget par le conseil.
- Mme la présidente : c'est un cas particulier.
- M. de TOLEDO : non, si la dépense est prévue dans le budget 2005.
- Mme le Maire : comme Mme la présidente a fait un rapport, elle a sorti du budget de la Compagnie ce qui lui a paru important, mais tous les autres éléments de ce budget ont été discutés en commission.
- M. de TOLEDO : ceci donne une vision partielle des choses et il faut une approche globale.
- M. SUTTER : le projet *COLVANCHE* ne concerne que les périodes de fêtes et les vacances scolaires. Je ne comprends pas pourquoi il ne pourrait pas concerner tous les jours car chaque commune a beaucoup de sapeurs-pompiers et ils n'interviennent pas souvent.
- M. Th. PRADERVAND : le problème est qu'avec la réforme *Sapeurs-Pompiers XXI*, on nous impose de pouvoir quitter une alarme dans les 5 minutes et avoir un chef et cinq hommes sur le lieu du sinistre dans les 10 minutes. Le projet *COLVANCHE* nous permet d'assurer cette mission vis-à-vis des professionnels, mais il ne concerne que les vacances car c'est lors de ces périodes que nous avons de la peine à trouver suffisamment de monde. Il est en outre difficile d'imposer sans cesse des piquets aux hommes car ils travaillent déjà toute la journée.
- M. SUTTER : avez-vous calculé le nombre d'interventions par pompier sur les trois communes ?
- M. Th. PRADERVAND : une cinquantaine à Vandœuvres, environ le même nombre à Chêne-Bougeries et sans doute environ 80 à 90 à Cologny. Intervenir à longueur d'année sur d'autres communes pose des problèmes au niveau du matériel et de la connaissance des lieux. Il faut donc garder une autonomie communale. Ceci ne veut pas dire que nous serons les seuls à y aller. Les sapeurs-pompiers concernés viendront aussi, et dès qu'ils arriveront nous nous en irons.

Décision :

Il est pris acte du rapport de la commission *Feu et sécurité* du 14 septembre 2004.

6. Projets de délibérations

- Néant

7. Propositions du Maire et des Adjoints

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : concernant la parcelle communale du chemin de la Blonde, achetée en 2001, vous nous avez demandé, au mois de mars, d'effectuer un sondage de marché. La Société Privée de Gérance (SPG) nous a informé que deux clients potentiels étaient intéressés à acheter la parcelle dans sa totalité, pour un prix de Fr. 800.- le mètre carré. J'ai attendu la séance de ce jour avant de répondre à la SPG. Cette question devrait être débattue lors de la prochaine séance de la commission *Aménagement du territoire*.

- M. de TOLEDO : je propose une réunion commune de cette commission avec la commission *Administrative, financière et juridique*.
- **Décisions :**
 - **La réunion conjointe des commissions *Aménagement du territoire* et *Administrative, financière et juridique* aura lieu le mercredi 29 septembre, à 19h00. Durée : une heure environ.**
 - **Une séance de la commission *Aménagement du territoire*, avec l'audition de Mme Arlette ORTIS, architecte-urbaniste, est fixée au mardi 2 novembre, à 20h15, sous réserve de la disponibilité de Mme ORTIS.**
 - **Une réunion conjointe des commissions *Environnement, mesures paysagères et Information, communication* est fixée au lundi 1^{er} novembre, à 20h15, pour l'élaboration d'une plaquette d'information.**

8. Propositions individuelles et questions

- M. TERRIER : qui prend en charge le coût des affiches pour le référendum ?
- Mme le Maire : les partis ou groupements.
- M. Th. PRADERVAND : le mur de l'ancienne école se dégrade de plus en plus.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous avons demandé un devis pour la réfection complète de la façade. Nous nous sommes pour l'instant limités au toit car il y avait urgence. Nous réaliserons la façade lorsque nous aurons le montant nécessaire au budget.
- Mme le Maire : nous ne voulions pas réaliser les travaux et vous faire voter **ensuite** des crédits extraordinaires.
- M. BOSSET : je souhaite qu'il soit protocolé dans la séance de la commission *Bâtiments communaux* du 5 octobre que nous allons payer l'installation d'échafaudages deux fois.
- M. STALDER : combien cela aurait-il coûté ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : il aurait fallu demander des devis pour le savoir.
- M. STALDER : n'avez-vous pas des crédits pour des cas d'urgence ?
- Mme le Maire : la question n'est pas là. Nous avons pour principe de faire voter les crédits avant leur engagement. De plus, M. CRAMER nous a écrit cet été pour nous demander de ne pas travailler à la petite semaine, de prévoir les crédits suffisamment à l'avance et de les présenter au conseil municipal avant les travaux.
- M. TERRIER : dans la mesure où des travaux comme ceux-ci paraissent incontournables et nécessaires, je ne vois pas que le conseil les refuse. N'y a-t-il donc pas un formalisme excessif de la part de l'exécutif ?
- Mme le Maire : non, vous prétendez que nous sommes dictatoriaux ; pour éviter ce genre de reproches, nous préférons respecter la procédure, laquelle est, comme je viens de le dire, recommandée par le département et aurait d'ailleurs pris quelques semaines.
- M. SUTTER : la commission École, sports se réunit-elle toujours le 26 octobre à 20h15 ?
- Mme la présidente : non. Quant au 19 octobre, tous les conseillers, et pas seulement les membres de la commission, sont les bienvenus pour le repas avec les enseignants.

9. Date de la prochaine séance

séance n° 11 : lundi 8 novembre 2004 à 20 h 15

La séance publique est levée à 21h45 et est suivie par le huis clos concernant des dossiers de naturalisation.

10. Dossiers de naturalisation (huis clos)

Le Secrétaire du Conseil municipal

La Présidente du Conseil municipal

René STALDER

Véronique CHRISTE